



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-88/2-PT

Date : 22 janvier 2010

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Devant : M. le Juge Christoph Flügge, Président
M. le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua
M^{me} le Juge Prisca Matimba Nyambe

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 22 janvier 2010

LE PROCUREUR

c/

ZDRAVKO TOLIMIR

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER

Le Bureau du Procureur

M. Peter McCloskey

L'Accusé

Zdravko Tolimir

LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU la décision relative à la demande de modification du deuxième acte d'accusation présentée par l'Accusation (motifs à suivre) rendue le 9 décembre 2009 (*Decision with Reasons to Follow on Prosecution Motion to Amend the Second Amended Indictment*, la « Décision »), dans laquelle la Chambre de première instance a ordonné que la conférence préalable au procès prévue pour le mercredi 16 décembre 2009 et la déclaration liminaire de l'Accusation prévue pour le 17 décembre 2009 soient reportées d'au moins deux mois, jusqu'à ce que de nouvelles dates soient arrêtées¹,

EN APPLICATION des articles 73 *bis*, 84 et 85 du Règlement de procédure et de preuve,

ORDONNE ce qui suit :

- 1) la conférence préalable au procès se tiendra le jeudi 25 février 2010 à 14 h 15,
- 2) les parties pourront présenter leurs déclarations liminaires le vendredi 26 février 2010 à 14 h 15 et, si nécessaire, le lundi 1^{er} mars 2010,
- 3) la présentation des moyens de preuve de l'Accusation commencera dans la semaine du 8 mars 2010.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre
de première instance

/signé/

Christoph Flügge

Le 22 janvier 2010
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Décision, p. 2